



## Assurance perte financière comment faire valoir ses droits.

Par **William dili**, le **14/07/2011** à **11:31**

Bonjour,voila je me suis fait voler mon véhicule que j'ai acheter avec un financement sur 48mois et pris une assurance perte financière mais quand je l'avais assurer s'etait au tiers donc pas contre le vol et quand j'ai contacter la maison de financement je leur dit que je me suis fait voler mon véhicule donc il contacte mon assureur et comme je n'étais pas assurer contre le vol ils me disent que l'assurance perte financière n'est pas prise en compte car s'est en complément du remboursement de l'assureur que pui-je faire ??? Merci

Par **chaber**, le **14/07/2011** à **18:02**

BonjourrrnVous avez été bien imprudent de ne pas souscrire des garanties dommages pour votre véhicule acheté sur 48 mois, certainement en LOArnrnLa garantie Pertes financières intervient toujours en complément des garanties de votre contrat d'assurances, qui souvent dans ce cas, ne couvre pas toujours en indemnisation ce que vous devez à l'organisme.rnrnMalheureusement pour vous, vous restez redevable du contrat souscrit avec l'organisme

Par **William dili**, le **14/07/2011** à **18:52**

Merci , le vendeur du magasin m'avait dit n'importe quoi comme quoi j'avais pas besoin de m'assurer contre le vol car j'avais souscrit la perte financière donc voila en vous remerciant de

votre réponse

Par **chaber**, le **15/07/2011** à **10:52**

les vendeurs de magasin ne sont pas assureurs. Je ne vends pas de voitures à leur place.